



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Opérations de proximité - Maîtrise d'ouvrage et financement du projet de dégagement de la visibilité au carrefour "Kohlplatz" à MOLLKIRCH

Rapport n° CP/2013/190

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Dans le cadre du projet de dégagement de la visibilité et d'amélioration des conditions d'accès des riverains au carrefour de la rue du Kohlplatz et de la RD704 à Mollkirch, des travaux sont nécessaires.

Le présent rapport vise à proposer la désignation du Département du Bas-Rhin comme maître d'ouvrage unique de ces travaux, d'engager la commune de Mollkirch à financer cette opération à hauteur de 25% et à autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre la commune de Mollkirch et le Département.

Dans le cadre des opérations d'aménagement du réseau routier départemental, a été décidé la sécurisation du carrefour Kohlplatz à Mollkirch.

Le projet d'aménagement de ce carrefour a reçu un avis favorable de la Commission des Projets Routiers, en ce qui concerne les principes et modalités de réalisation.

Afin de permettre au Département de réaliser ces aménagements, il vous est proposé de signer les conventions entre la commune de Mollkirch et le CG67 afin d'organiser les modalités de financement de l'ouvrages à réaliser.

Ces conventions définissent les engagements des cocontractants selon les modalités suivantes :

- la commune de Mollkirch cofinance les travaux à hauteur de 25% du montant HT plafonné à 12 250 €
- le Conseil Général du Bas-Rhin réalise les travaux sous sa maîtrise d'Ouvrage au titre des opérations de proximité.

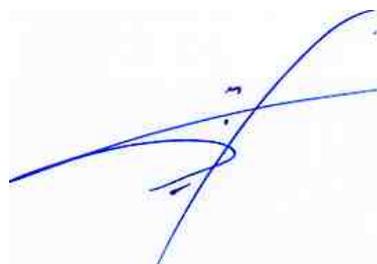
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes de la convention jointe au présent rapport, à passer avec la commune de Mollkirch pour l'aménagement du carrefour Kohlplatz.

Elle autorise par ailleurs le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL